

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1058 19 septembre 1947

n° 1058 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1947

Date de publication

19 septembre 1947

Date du numéro

30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la décision n° 1446 du 12 décembre 1946 nommant l'adjudant Degendt (Pierre) agent spécial a Ali-Sabieh Vu la décision n° 590 du 27 mai 1947 nommant l'adjudant Hubert (Arsène), agent spécial à Dikhil : Vu la décision n° 894 du 7 août 1947 affectant l'adjudant chef Sauzet (Noël) à la 1 compagnie de milice indigène: Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

L'adjudant chef Sauzet (Noël), en service à la L compagnie de milice indigène, est nommé, à compter du 1er octobre 1917, agent spécial du cercle de Dikhil, en remplacement de l'adjudant Hubert (Arsène), muté à Ali-Sabieh.

Art. 2

—L'adjudant Hubert (Arsène), actuellement agent spécial au cercle de Dikhil, est muté au poste administratif d'Ali Sabieh à compter du 1er octobre 1917 en qualité d'agent spécial en remplacement de l'adjudant Degendt, délogé des cadres.

Art. 3

—La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives,LIURETTE.